

ARRÊTÉ DU MAIRE
nommant des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration à 12 (6 élus et 6 extérieurs) outre le maire, président de droit ;

Vu l'avis du Maire adressé aux associations et personnes concernées le 24 Février 2026 ;

Vu les propositions demandées aux associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées n'ont pas transmis suffisamment de propositions, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Mme DUCHAINE Eliane** représentant le Club Oasis de l'Amitié ;
- **Mme POULENARD Valérie** représentant l'Association Chauffe Coeur ;
- **Monsieur VARENNES Claude** représentant le comité local du Secours Populaire ;
- **Monsieur BERRY Dominique** représentant l'Amicale des Donneurs de Sang de la Valloire, Dolon et Varèze ;
- **Mme KIRSCHMER Eliane** représentant le comité local du Secours Catholique ;
- **Mme GARBOUD Emilie** représentant l'AFIPH ;

Article 2 : Le présent arrêté sera publié, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Beaufort, le 11 Mai 2026

Le Maire,
Yannick PAQUE

